

□ PS

□ MS

□ GS

□ CP

□ CE1

□ CE2

□ CM1

□ CM2

☐ 6ème

☐ 5ème

☐ 4^{ème}
☐ 3^{ème}

□ SEGPA

☐ UPE2A

□ DP3

□ DP4
□ ULIS

INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE

Année scolaire 2023-2024

Options obligatoires. Précisez:

Inscription gratuite (6) du 12/06/2023 au 31/07/2023

□ 1^{ère} demande* Deux moyens de procéder à votre inscription à compter du 12 juin 2023 : Inscription sur https://lagglo.montransportscolaire.net/transcol/web/ OU cet imprimé à retourner complété (accompagné du règlement des frais d'inscription annuels le cas échéant) Tél transport scolaire: 05.34.09.09.39; mel: transport-scolaire@agglo-pfv.fr JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UNE PHOTO D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE ECRIRE EN LETTRES CAPITALES – LIRE LES INSTRUCTIONS AU VERSO ÉLÈVE (un formulaire d'inscription par enfant si plusieurs enfants) Nom* Prénom*:..... Date de naissance*: □ masculin □ féminin Adresse*: Portable:.... REPRÉSENTANT LÉGAL □Père* □ Mère*□ Famille d'accueil* Date de naissance : □ Madame* □ Monsieur* Nom* Prénom*:.... Adresse* (si différente de l'enfant)..... Code postal*:.....Commune*:.... Portable 1*:......E-mail*:.... □ J'autorise L'agglo à m'envoyer des SMS notamment en cas de suspension de service Résidence /Garde alternée*: 🗆 oui 🗆 non (Si garde alternée, voir la notice à représentant légal²) En cas de déménagement, adresser un courrier ou un mail au service des transports scolaires de L'agglo. □ Autre(s) enfant(s) utilisant le transport scolaire (nom, prénom)*..... **SCOLARITÉ** Nom de l'établissement scolaire*: Si demande de dérogation pour rejoindre un établissement qui n'est pas l'établissement de secteur, joindre la copie du document d'acceptation émanant des services académiques Si oui, l'aviez-vous déjà l'année dernière*? □ oui* □ non* NB: la dérogation ne vaut pas automatiquement acceptation de la prise en charge du transport scolaire par L'agglo maternelle Section/spécialité. Précisez: primaire collège lycée

☐ général et technologique

□ professionnel

□ 2^{nde}

☐]ère

□ CAP

□ Terminale

□ BTS Ariège

Interne* (aller: lundi /retour: vendredi) Le représentant légal certifie exacts les renseignements portés sur le présent document et reconnaît avoir pris connaissance du règlement des transports scolaires en vigueur sur le territoire de L'agglo (consultable sur https://www.agglo-foix-varilhes.fr/) et des dispositions figurant au dos de cet imprimé, et les accepter. Le représentant légal s'engage à signaler sans délai tout changement intervenu dans la situation de l'élève. Date:			
Le représentant légal certifie exacts les renseignements portés sur le présent document et reconnaît avoir pris connaissance du règlement des transports scolaires en vigueur sur le territoire de L'agglo (consultable sur https://www.agglo-foix-varilhes.fr/) et des dispositions figurant au dos de cet imprimé, et les accepter. Le représentant légal s'engage à signaler sans délai tout changement intervenu dans la situation de l'élève. Signature du représentant légal : Attestation obligatoire pour les élèves de maternelles* Je soussigné M. ou Mme	□ Demi-pensionnaire ou externe*	□ Semi-interne* (allers : lundi-jeudi/retours : mercredi-vendredi) (Sous réserve de l'existence d'un service ce jour- là. Veuillez vérifier les possibilités de transport et les correspondances)	
pris connaissance du règlement des transports scolaires en vigueur sur le territoire de L'agglo (consultable sur https://www.agglo-foix-varilhes.fr/) et des dispositions figurant au dos de cet imprimé, et les accepter. Le représentant légal s'engage à signaler sans délai tout changement intervenu dans la situation de l'élève. Date :	$\hfill\Box$ Interne* (aller : lundi /retour : vendred	(ik	
Si paiement : paiement □ chèque □ espèces à l'accueil du service des transports scolaires de L'agglo **Attestation obligatoire pour les élèves de maternelles** Je soussigné M. ou Mme	pris connaissance du règlement des tra sur https://www.agglo-foix-varilhes.fr/) e Le représentant légal s'engage à sig	ansports scolaires en vigueur sur le territoire de L'agglo (consultable et des dispositions figurant au dos de cet imprimé, et les accepter.	
Attestation obligatoire pour les élèves de maternelles* Je soussigné M. ou Mme	Date:	Signature du représentant légal :	
Je soussigné M. ou Mme représentant légal de l'enfant	Si paiement : paiement □ chèque □ espèces à l'accueil du service des transports scolaires de L'agglo		
né(e), m'engage à assurer la surveillance de celui-ci lors des opérations de montée ou de descente du véhicule de transport ou à la déléguer à un adulte en cas d'empêchement. Par ailleurs, la demande du titre de transport scolaire vaut autorisation pour que mon enfant soit accompagné à l'école et accueilli à la sortie par la personne assurant la surveillance des enfants. Date:	Attestation obligatoire pour les élèves de maternelles*		
Signature precedee de la mention « Lu et approuve »	né(e), m'engage à c de descente du véhicule de transport d Par ailleurs, la demande du titre de accompagné à l'école et accueilli à la	assurer la surveillance de celui-ci lors des opérations de montée ou ou à la déléguer à un adulte en cas d'empêchement. e transport scolaire vaut autorisation pour que mon enfant soit a sortie par la personne assurant la surveillance des enfants.	

RÉGIME

Les informations règlementaires sont consultables sur le site www.agglo-foix-varilhes.fr Les données personnelles collectées sont destinées au service des transports scolaires de L'agglo et utilisées pour la création de la carte de transport scolaire. La base légale utilisée pour ce traitement de données est l'exécution d'un contrat. Les données relatives à l'inscription sont conservées pendant un an après la fin de la scolarité ouvrant droit au service. L'utilisation de ces données est conditionnée par le consentement de la personne concernée par les traitements ou par son représentant légal. Ce consentement peut être retiré à tout moment. À l'issue de ces délais, sauf à recueillir votre consentement pour une durée plus longue, elles seront archivées pendant la durée légale de prescription avant destruction définitive ou anonymisées pour être conservées uniquement à des fins statistiques."

Les astérisques (*) présents dans le document vous informent du caractère obligatoire de ces données. Elles nous sont nécessaires pour formaliser votre inscription. En l'absence d'un tel marquage, les informations sont facultatives et renseignées selon votre volonté.

Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement des données vous concernant ainsi que du droit de communiquer des directives sur le sort de vos données après votre mort. Vous avez également la possibilité de vous opposer au traitement des données vous concernant et de retirer votre consentement. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le délégué à la protection des données de L'agglo Foix-Varilhes à l'adresse suivante : dpo@agglo-pfv.fr ou à l'adresse postale suivante : À l'attention du DPO, 1A avenue du Général de Gaulle 09000 Foix. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

NOTICE EXPLICATIVE POUR COMPLETER VOTRE DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Toute fausse déclaration provoque la résiliation immédiate de l'autorisation d'utiliser les transports scolaires, sans préavis, ni dédommagement.

Pour plus d'informations, contactez le service des transports scolaires au : 05.34.09.09.39

1 Élève

Remplir les zones en lettres capitales.

2 Représentant légal

Cocher les cases correspondantes.

Résidence alternée:

Remplir deux demandes si les parents résident dans 2 communes différentes,

Remplir deux demandes si les parents résident dans la même commune mais que le point de montée est différent. Si le point de montée est identique, quel que soit le lieu de résidence de l'élève, il n'y a pas de deuxième carte à demander.

Joindre obligatoirement le jugement de résidence alternée ou l'attestation conjointe signée des deux parents. Dans les cas où il y a deux demandes de carte, joindre si possible les deux demandes ensemble.

3 Famille d'accueil

Joindre obligatoirement le jugement de garde, ou tout document administratif qui demande le placement de l'enfant.

4 Scolarité

Etablissement:

Ecrire en lettres capitales le nom exact de l'établissement et la commune.

Indiquer précisément la classe, section, et option.

Options : joindre le justificatif de l'établissement.

Pour les élèves en maternelle, remplir l'attestation en bas de page.

Non respect du bassin scolaire de fréquentation :

L'obtention d'une dérogation de secteur scolaire ne donne pas droit obligatoirement au bénéfice de la carte de transport scolaire pour le transport vers l'établissement choisi.

Votre enfant fréquente cet établissement :

- -Pour suivre une option particulière : fournir le certificat d'inscription de l'établissement précisant l'option étudiée.
- -Par manque de place dans l'établissement de secteur : fournir le certificat de l'établissement certifiant qu'il ne peut accueillir l'élève par manque de place.
- -Pour raisons personnelles, le dossier sera alors soumis, sur demande expresse de la famille, à la commission des transports scolaires de L'agglo.
- -De recours gracieux, fournir : la dérogation de la DASEN, un courrier de la famille expliquant les raisons de la fréquentation de cet établissement adressé à M. le Président de L'agglo Foix-Varilhes, tout autre document pouvant étayer la demande.

5 Régime

Indiquer le régime de l'élève.

Pour les internes et semi-internes, vérifiez les possibilités de transports et les correspondances.

Point de montée :

Si vous connaissez votre point de montée, indiquez-le.

6 Signature – paiement au titre de l'année 2023-2024

Pour les élèves ayant droits : du 12 juin 2023 au 31 juillet 2023 la gratuité s'applique pour les demi pensionnaires et internes sauf pour les BTS : étudiant interne en BTS : 50€ ; étudiant demi-pensionnaire en BTS : 72 €.

Les duplicatas sont systématiquement facturés 10 €.

La troisième carte scolaire d'une même fratrie pour l'année scolaire en cours est gratuite sauf pour les familles d'accueil.

Les élèves non ayant droits peuvent prétendre à une carte de transport scolaire moyennant un tarif annuel de 195 €.

Chèque à agrafer à votre demande. à l'ordre de Trésor Public et à adresser à : L'agglo Foix-Varilhes – service des transports scolaires 1A, avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX.

Espèces à l'accueil du service des transports scolaires L'agglo Foix-Varilhes – service transports scolaires 1A, avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX.